



Droit et libertés individuelles

Par **kanich**, le **28/05/2020 à 16:12**

Bonjour,rrnrnJe prenais dans une autre question mon cas précis mais a tord au vu du contexte, alors je vais essayer de reformuler ma question autrement.rrnrnCela porte sur une tierce personne à charge de responsabilités, quelles qu'elles soient, à exiger avec la notion d'obligatoire de l'autre, qu'il fasse ce que lui veut qu'il fasse par la contrainte. Dans le cadre des lois qui protègent les droits et libertés individuelles applicables et font force de loi.rrnrnPar exemple un directeur de centre de vacances peut il exiger tout et n'importe quoi de ses vacanciers? Quelle que soient ses raisons, sécurité, psychose, principe de précaution, qui sortirait de son domaine de compétences, ou au nom de son titre, grade de rang social hiérarchique, ferait un excès de zèle, et violerait l'intégrité physique et psychique d'autrui par la contrainte.rrnrnJe me pose cette réflexion à propos du port du masque obligatoire exiger par les commerçants, qui n'ont pas l'autorité légale de le faire, mais seulement de le recommander avec toutes l'insistance qu'ils veulent mais en aucun cas j'imagine ont le droit de sanctionner leurs clients récalcitrants.rrnrnMais cela se retrouve un peu partout, dans les lieux publics, d'état ou privés.rrnrnQuestion d'ordre général basé sur un principe légal, que sais-je? Hors contexte actuel parce ça perturbe la réflexion et le débat. Si possible toutes les fois.rrnrnMerci.rrnrnCordialement.

Par **nihilscio**, le **28/05/2020 à 16:38**

Bonjour,rrnrnLe commerçant a parfaitement le droit d'exiger de ses clients qu'ils se conforment à certaines règles, surtout lorsque celles-ci sont d'ordre public. Il n'a pas l'autorité pour obliger les gens à porter un masque mais il est en droit de refuser l'entrée dans son magasin à ceux qui n'en portent pas.

Par **kanich**, le **28/05/2020** à **17:39**

Bonjour,rrnrnmerci de votre réponse.rnrnIl n'a pas autorité, il a le droit, mais pas l'autorité juridique. Cela signifie qu'il n'a pas droit a sanctionné outre que de refuser de faire commerce. Et de faire imposer ses directives par les forces de l'ordres. Pour quel délit criminel?rrnrnMaintenant son pouvoir a sanctionner. Y a t'il, comme un barman qui refuserait de donner de l'eau, gratuitement ou pas, une restriction a ce pouvoir de refuser a faire commerce dans le cadre alimentaire?rrnrnSous prétexte que je n'ai pas la tenue, le comportement, l'esprit, exiger, a il le droit de me refuser de faire mes provisions? Séquestrateur (oppression implicite?) de l'alimentation. rnrnSans prendre le risque de se mettre en déshonneur, lui, rnrnLe casino à toujours raison, j'entends bien, mais pour moi il s'agit d'apporter un peu de raison et que tout et n'importe quoi ne soit pas fait non plu, contexte de crise ou pas si la loi est applicable.rnrnOn essaie d'amélioré les choses, et le laisser faire tout et n'importe quoi, ne va pas dans ce sens. Demain post crise les dirigeants pourrait se croire "tout permis". Sociopathie accrue.rnrnJe cherche a intégré les limites qui s'imposent garantissant nos droits et libertés. Dépendant malgré nous de la distribution agro alimentaire organisé.rnrnJe fait peut être ma crise post confinement, des viols des droits et libertés, ou je devais me faire une attestation pour jouir de ma liberté innée naturelle et protégée par la loi.rnrnLes conquistadores posaient le fusil sur la tempe des colonisés, en leur demandant de dire merci à Dieu. Dont on a aucune preuve de son existence. Voyez?rrnrnMerci a vous sincèrement du débat en question. Encore une fois ne tenez pas compte en détails de ce que qui vous dérange dans mon raisonnement, mais plus spirituellement. rnrnCordialement.

Par **kanich**, le **28/05/2020** à **19:22**

Je suis le spirituel et vous le temporel légal, c'est tout en fait.rnrnFace a mon raisonnement spirituel, quelles réponses temporelle légales.rnrnEst ce légal qu'un magasin refuse de faire commerce alimentaire parce que je n'est pas de masque en papier sur la bouche? ou un casque de vélo sur la tête?, ou une plume dans le cul? Oui ! Quel que soit ma tenue et mon esprit non conforme à ses exigences, oui!rrnrnMais alors à quoi sert la loi si elle ne protège pas nos droits et libertés en toutes circonstances, dès lors qu'elles sont en vigueurs, temporelles, existent elles seulement? rnrnJ'en appelle a votre expertise en tout.rnrnCdt.

Par **Down**, le **29/05/2020** à **10:45**

Bonjour,rrnrnVos propos manquent à tel point de cohérence que je vous suggère aimablement de poser vos questions à un psychiatre. Les consultations vidéo vous permettront d'éviter de porter ce masque qui vous effraie tant.rnrnCordialement

Par **Lag0**, le **29/05/2020** à **13:55**

Bon, je crois que le principal a été dit, que ce soit ici ou sur l'autre sujet qui a été supprimé.rnrnJe clos celui-ci...